



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

### DELIBERATION N° 15

L'an deux mille vingt-deux le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 décembre 2022

**Objet : Projet  
Educatif  
Territorial –  
Approbation –  
Autorisation  
accordée à  
Monsieur le Maire  
de signer la  
convention  
relative à la mise  
en place d'un  
projet éducatif  
territorial et d'un  
Plan Mercredi**

Membres présents : F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – JM GUTIERREZ – M. EVENE – J.DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – C. DUFOUR – A. DARTIGUES – E. DEITIEUX – C.DOS SANTOS – J. WEBER – J. DARRIGADE – C. DUPIN – JP CAZAUX – JP ALPHA – A. VALETTE – D. LAVIGNE – MA THEBAUD – M. BECRET – C. MARTIN – H. ETCHENIQUE – J. RANCE – F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

B.GERY donne pouvoir à M. EVENE

S.PUYO donne pouvoir à J.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : J. WEBER

Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que le Projet Educatif De Territoire (PEDT) conclu pour la période 2018–2021 est arrivé à échéance. Elle souligne la volonté de la Commune de reconduire ce dispositif partenarial, pour la période 2022–2025 qui a pour but de rassembler les ressources du territoire et créer des synergies pour organiser une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

A Boucau, le Projet Educatif Territorial, a pour principaux objectifs :

- de favoriser la réussite éducative et le bien-être des enfants. Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant.
- de constituer un facteur d'attractivité du territoire pour les familles,
- de répondre aux besoins de prise en charge des enfants,
- de garantir un cadre réglementaire à l'ensemble des activités proposées,
- de faciliter une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap,
- de favoriser le développement des loisirs pour tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »,

- de favoriser le développement de l'emploi et de la formation dans les domaines de l'animation et du sport,
- de favoriser les coopérations entre Communes.

Madame Laurence GUYONNIE ajoute que le « Plan Mercredi » constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales, en permettant l'adaptation du projet éducatif territorial aux nouvelles organisations du temps scolaire. Elle rappelle que la mise en œuvre du « Plan Mercredi » a été confiée au Centre Social Dou Boucaou

Madame Laurence GUYONNIE souligne que ces objectifs précités ne peuvent être atteints que grâce à un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de la Communauté Educative (parents, enseignants, animateurs), de représentants du tissu associatif local, des services de l'Etat et de la CAF.

Il est précisé que ce Projet Educatif Territorial (2022-2025) a été présenté lors de la Commission « Affaires scolaires » le 1<sup>er</sup> Septembre 2022 et lors d'un Comité de pilotage du 23 novembre dernier regroupant plus de 25 participants.

Il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan Mercredi.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** le projet éducatif territorial et le Plan Mercredi pour la période 2022-2025,

**Approuve** les termes de la convention partenariale correspondante,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention pluripartite avec Messieurs le Préfet, le DASEN, le Directeur de la CAF et le Président du Centre Social Dou Boucaou.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 13 décembre 2022  
Le Maire,

